Publication: Gazette de Lausanne; Date: Mar 1, 1956; Section: None; Page: 5

Comment faciliter l'accès aux études aux enfants doués et de toutes conditions ?

Un forum organisé par « Pro Familia »

Voilà une question qui revient souvent sur le tapis, ces derniers temps. A plusieurs reprises, le Grand Conseil vaudois a eu à s'en occuper. Sujet dans l'air actuellement que celui de l'injustice sociale qui empêche souvent un enfant doué de poursuivre des études moyennes et supérieures uniquement faute d'argent. Aussi ne peut-on que féliciter la « Ligue vaudoise pour la protection de la famille » (Pro Familia) de s'être également préoccupée de ce problème. Elle a eu l'heureuse idée d'organiser aux XXII Cantons à Lausanne un forum, ouvert au grand public, et d'inviter à s'exprimer une dizaine de personnalités compétentes et bien connues.

Voici, en quelques mots, l'essentiel des différentes interventions qui se succédé rapidement sous la présidence de M. Jean Rochat.

● Tout d'abord, M. Marcel Etter, député radical, a expliqué brièvement les raisons qui l'ont amené à présenter une motion au Grand Conseil. Il s'agissait, en somme, de réparer une inégalité sociale, dans l'intérêt général du pays tout entier, en donnant aux enfants doués de toutes conditions les mêmes chances de réussir dans la vie que les enfants de parents fortunés.

● M. Georges-André Chevallaz, professeur d'histoire diplomatique à l'Université, fut rapporteur de la commission chargée d'étudier le problème posé par M. Etter. Il expliqua le point de vue de cette commission selon lequel notamment le système d'aide ne doit pas être trop généralisé afin d'éviter que des secteurs autres que celui de l'Université soient privés de chefs capables et que se crée un prolétariat intellectuel.

● M. Georges Jaccottet, municipal, directeur des Ecoles de la commune de Lausanne, était évidemment bien placé pour parler des réalisations accomplies sur le plan communal. A tous les échelons, école secondaire, apprentissage, fourniture de matériel scolaire, gymnase, université et impression de thèses, la commune de Lausanne vient en aide aux étudiants pauvres en consacrant annuellement des sommes non négligeables à cette fin.

● Mme Roger Schmitt, représentante des milieux coopérateurs et mère de famille, sut toucher le cœur de l'assemblée par son appel à la gratuité de l'enseignement secondaire ; dix-sept cantons appliquent déjà ce système ; toutes les générations futures pourraient en profiter.

● Quant à M. Pierre A. Dentan, notre collègue de la *Gazette*, il avait tenu à s'informer directement auprès d'étudiants désargentés pour se rendre compte de leur situation matérielle. Il a apporté d'intéressants chiffres et d'autres précisions qui lui ont permis d'arriver à la conclusion que les prêts d'honneur cantonaux devraient être remplacés par des bourses à accorder dès le début des études jusqu'à la fin du doctorat. Quant aux frais d'impression à 200 exemplaires de la thèse, ils devraient être supprimés ou mis à la charge de... quelqu'un d'autre !

● M. Jean Zwahlen, industriel, quoique universitaire lui-même, a tenu à apporter le point de vue de l'homme de la pratique qui désire empêcher que toute la jeunesse douée s'adonne à des études théoriques alors que l'industrie et le commerce ont aussi besoin d'elle. M. Jean Zwahlen, en opposition sur ce point avec M. Dentan, releva encore que le prêt d'honneur était moralement préférable à la bourse d'études.

● Le problème de la gratuité de l'enseignement secondaire fit encore l'objet de l'intervention de M. Robert Michel, instituteur, qui fit d'intéressantes remarques sur l'organisation scolaire de notre canton.

● M. Deppen, député et syndicaliste de Vevey, exprima avec clarté les désirs de larges milieux qui trouvent que l'effort fait jusqu'à présent par le canton et les communes est nettement insuffisant. L'évolution historique lui semble justifier l'institution de la gratuité de l'enseignement secondaire. Comme M. Zwahlen, il est d'avis que les questions de l'enseignement universitaire et de perfectionnement professionnel ne peuvent, en pratique, être séparées. Selon lui l'Etat devrait en outre aider les parents pauvres qui ont des enfants aux études par des dégrèvements fiscaux. Enfin, l'Etat devrait tout faire pour rendre les études moins onéreuses.

● M. Panchaud, directeur de l'Ecole supérieure des jeunes filles, se fit pour sa part, volontairement, « l'avocat du diable ». A l'aide de nombreux exemples tirés de sa longue expérience, il démontra que le problème se pose un peu autrement dans la pratique ; que les enfants dépensent bien de l'argent, que beaucoup de parents ne tirent même pas parti de l'exemption des finances d'écolage pour lequel l'Ecole fait de la publicité. D'après lui, l'injustice sociale n'est pas si grave que beaucoup se plaisent à la dépeindre.

● Il appartint à M. le pasteur Gaillard de clore le cycle de ces déclarations par un appel à la compréhension des autorités pour les problèmes d'une jeunesse pauvre qui doit être conseillée et aidée, notamment à l'âge de quinze ans où se fait en général le choix de la profession et de la voie à suivre.

✣

La discussion qui suivit apporta encore bien des éléments intéressants et démontra surtout toute la complexité du problème. Nous voudrions, pour conclure, insister sur l'un des aspects principaux de ce débat. Nous voulons parler du prêt d'honneur. Pour les uns, la bourse est un oreiller de paresse pour l'étudiant, alors qu'un prêt d'honneur qu'il faut rembourser plus tard aiguise son sens de la responsabilité morale. Pour les autres, le prêt à rembourser plus tard constitue une lourde hypothèque pour l'étudiant désargenté qui commence sa carrière ; il n'est pas normal qu'il soit encore désavantagé après les études par rapport à ses collègues plus fortunés.

Sans vouloir trancher la question, nous voudrions faire une suggestion de compromis qui nous paraît assez équitable et pratiquement réalisable. L'Etat ne pourrait-il pas prendre la moitié du prêt à sa charge, ne laissant ainsi plus à l'étudiant que la moitié à rembourser ? De cette manière, la dette de l'étudiant diminue : ce dernier garderait le sens de la responsabilité et l'Etat aurait fait un geste de justice sociale.

H. S.